

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Avril 2023

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le onze Avril deux mille vingt-trois, sous la présidence de Madame Viviane TONDELLIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Présents : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, Sophie DURAND, Sophie TORDEUR, Isabelle GARDINIER, Agathe DUCHAUFFOUR
Messieurs Marc PLASMANS, Lionel ORCEL, Thomas POLLET, Martial DUBAT, Bertrand SEGARD, Pierre POUEYTO, Jean SIROT
Absent excusé : Madame Viviane SEGERS (pouvoir à Madame Sophie DURAND)

Convocation 03 Avril 2023

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Monsieur Marc PLASMANS est élu secrétaire de séance.

I. Comptes administratifs 2022

A. M14 - Commune

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Bertrand SEGARD, conformément à l'article L.121-13 du Code des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Section de Fonctionnement	
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	+ 710 115.95 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 590 127.72 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 652 813.12€
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 772 801.35 €

Section d'Investissement	
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	+ 216 048 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 364 771.09 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 105 578.56 €
Résultat de clôture de la section d'Investissement	- 43 144.53 €

Résultat cumulé de clôture des 2 sections + 729 656.52 €

Le conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Bertrand SEGARD après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf Madame Viviane TONDELLIER, vote le compte administratif communal 2022.

B. M49 – Eau et Assainissement

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Bertrand SEGARD, conformément à l'article L.121-13 du Code des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Section d'Exploitation	
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	+ 216 459.50 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 181 144.09 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 169 874.60 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 205 190.01 €

Section d'Investissement	
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	+ 200 039.45 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 129 545.65 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 120 109 €
Résultat de clôture de la section d'Investissement	+ 190 602.80 €

Résultat cumulé de clôture des 2 sections + 395 792.81 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bertrand SEGARD après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf Madame Viviane TONDELLIER, vote le compte administratif 2022 des services publics d'Assainissement et de Distribution d'eau potable.

Le Maire est autorisé à rejoindre la séance

II. Comptes de gestion 2022 M 14 Commune et M49 Eau et Assainissement
--

Les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs :

- M14 Commune
- M49 – Eau et Assainissement

étant concordantes, les comptes de gestion dressés par le percepteur sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Subventions aux associations
--

Les tréteaux	1 000€
Football Club RURAVILLE	3 100 €
Coopérative scolaire	1 500€
Le Carquois	1 500 €
L'art en chemin	700 €
Les bons enfants de Bray	700 €
Tennis Club	5 500€
TOTAL	14 000 €

C.C.A.S	2 000€
---------	--------

IV. Vote des budgets 2023 - M14 (Commune) et M49 (Eau et Assainissement)

A. M 14 - Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caract. général	188 800€	70	Produits de services	54 200€
012	Charges de personnel	266 900€	71	Production stockée	
65	Autres charges de gestion courante	87 850€	72	Travaux en régie	
66	Charges financières	610 €	73	Impôts et taxes	458 500€
67	Charges exceptionnelles	600 €	74	Dotat° et participat°	129 800€
014	Atténuations de produits	76 000€	75	Autres produits de gestion courante	34 600 €
042	OP. Ordre SI-SF dont amort.	3 610€	76	Produits financiers	
Total charges de fonctionnement		624 370€	77	Produits exceptionnels	€
22	Dépenses imprévues	32 000€	78	Reprises sur amortissements et provisions	
023	Virt à la sect° d'investissement	793 531€	42	Op. Ordre SI-SF	€
	Différence REC. -DEP.FONCT		13	Atténuations des charges	€
	- €		Total produits de fonctionnement		677 100 €
EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE 2022					
			002	Excédent exercice précédent	772 801 €
TOTAL		1 449 901€	TOTAL		1 449 901€

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté	43 144 €	001	Excédent investissement	€
16	Emprunts	11 950€	1068	Affectation de résultat	
20	Frais d'étude		102	FCTVA	53 000€
21	Acquisitions	1 130 559 €	13	Subventions	372 812 €
23	Travaux		16	Emprunt	
2762	Créances TVA		27	TVA Attestations	
040	Amortissement sub.	€	041	Opérations d'ordre SI	6 600 €
041	Opérations d'ordre SI- SF	6 600 €	040	Op. Ordre SF-SI dont amort	3 610 €
020	Dépenses imprévues	37 300€	2315	Opérations ordre budg.	
Montant total opérations		1 229 553 €	Besoin de financement		436 022 €
			Virement de la sect° de fonct		793 531 €
TOTAL		1229 553 €	TOTAL		1 229 553 €

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés vote le budget Primitif Principal 2023(dépenses et recettes).

B. M49 – Eau et Assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caract. général	5 000 €	70	Produits de services	30 600 €
012	Charges de personnel		71	Production stockée	
65	Autres charges de gestion courante		72	Travaux en régie	
66	Charges financières	11 661 €	73	Impôts et taxes	
67	Charges exceptionnelles	24 000 €	74	Dotat° et participat°	24 000 €
014	Atténuations de produits		75	Autres produits de gestion courante	54 000 €
042	OP. Ordre SI-SF dont amort.	120 200 €	76	Produits financiers	
Total charges de fonctionnement		160 861 €	77	Produits exceptionnels	
22	Dépenses imprévues	2 000 €	78	Reprises sur amortissements et provisions	
023	Virt à la sect° d'investissement	191 881 €	42	Op. Ordre SI-SF	40 952 €
Différence REC. -DEP.FONCT			13	Atténuations des charges	
		- €	Total produits de fonctionnement		149 552€
EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE 2022					
			002	Excedent exercice précédent	205 190 €
TOTAL		354 742 €	TOTAL		354 742 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté		001	Excédent investissement	190 603 €
16	Emprunts	84 000 €	1068	Affectation de résultat	
20	Frais d'étude		102	FCTVA	
21	Acquisitions	606 250 €	13	Subventions	228 518 €
23	Travaux		16	Emprunt	
2762	Créances TVA		27	TVA Attestations	
040	Amort.subventions	40 952 €	041	Opérations d'ordre SI	
041	Opérations d'ordre SI- SF		040	Op. Ordre SF-SI dont amort	120 200 €
020	Dépenses imprévues		2315	Opérations ordre budg.	
Montant total opérations		731 202 €	Besoin de financement		539 321 €
			Virement de la sect° de fonctionnement		191 881 €
TOTAL		731 202 €	TOTAL		731 202 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents représentés, vote le budget primitif 2023 de l'eau et de l'assainissement, dépenses et recettes.

V. Fixation des taux d'imposition

L'évolution des valeurs locatives est calculée selon l'inflation annuelle. Les valeurs locatives augmenteront de 7% en 2023, ce qui induira une hausse des recettes fiscales pour la collectivité de 7%.

Cette hausse compensera presque les hausses de salaire et d'énergie. Ceci induira aussi pour le particulier une hausse de sa valeur de taxe foncière de 7%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide alors de ne pas augmenter les taux d'imposition 2023 pour ne pas alourdir la fiscalité des particuliers, ce qui donnera les taux suivants :

TAXE FONCIERE (BATI)	TAXE FONCIERE (non bâti)	TAXE HABITATION
Taux	Taux	Taux
42.02	32.86	21.12

VI. Déferrisation – AAC

L'ADTO a consulté des bureaux d'études pour l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC). Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De retenir la proposition de la société ARANA pour un montant de 11 950 € HT et autorise Madame le Maire à signer le devis
- De demander une subvention à hauteur de 80% à l'Agence de l'Eau pour l'étude AAC et autorise Madame le Maire à présenter et signer tout document afférent à cette subvention.

VII. PNR – Changement de délégué

Pour des raisons personnelles, Madame Sophie TORDEUR ne souhaite plus être déléguée au PNR. Madame Agathe DUCHAUFFOUR se propose de devenir titulaire, et Madame Viviane TONDELLIER se propose d'être suppléante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés nomme :

- Madame Agathe DUCHAUFFOUR, déléguée titulaire
- Madame Viviane TONDELLIER, déléguée suppléante

VIII. PLU – Retour de l'avis du commissaire enquêteur

Madame TONDELLIER lit au conseil les conclusions du Commissaire enquêteur. Monsieur Plasmans ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

Valide les conclusions du commissaire enquêteur.

IX. Questions diverses

- Madame Tondellier lit le courrier d'une administrée qui souhaite vendre ses parcelles dans le marais. La commune n'étant pas intéressée par ces parcelles, un courrier sera fait au propriétaire.
- Une 3^{ème} estimation du Presbytère a été réalisée par une agence immobilière. Le conseil donne pouvoir à Madame le Maire pour gérer au mieux ce dossier. Une discussion s'en suit quant à la servitude à mettre en place pour l'entretien de l'Eglise à terme.
- Madame HEURTEUR va suivre une formation pour les cimetières et demande au conseil si un membre souhaite l'accompagner
- Madame TONDELLIER remercie Monsieur SEGARD pour son travail de synthèse sur le volumineux document du plan ORSEC

La séance est levée à 22 h 15

Prochain conseil municipal le 22 Mai 2023 à 20h00